

Pour les salariés affiliés
qui souhaitent étendre
leur niveau de garanties



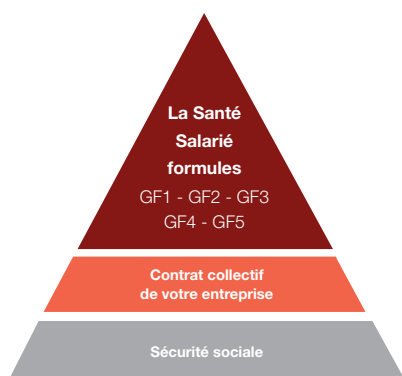
Complétez les garanties souscrites par votre entreprise !

**Votre entreprise a souscrit un contrat collectif santé auprès de Generali Vie.
En tant que salarié affilié à ce contrat, vous pouvez, selon vos besoins, étendre le niveau
de vos garanties et en faire bénéficier vos proches.**

La Santé Salarié

Une solution souple et modulable pour vous permettre de choisir
la formule qui vous convient.

De nombreux avantages



- Un large choix de formules de garanties (de GF1 à GF5).
- Aucun délai d'attente ni de carence.
- Un tarif fixé selon votre âge à l'adhésion.
- Aucune formalité médicale.
- Avec votre carte de tiers payant, aucune avance de frais chez près de 160 000 professionnels de santé.
- Les avantages du réseau Carte Blanche avec notamment 10 000 opticiens partenaires.
- Un espace personnel en ligne.

Exemples de remboursement

COUVERTURE OBLIGATOIRE

- Prestations Sécurité sociale
- Exemples de prestations contrat entreprise
- Votre reste à charge

COUVERTURE FACULTATIVE

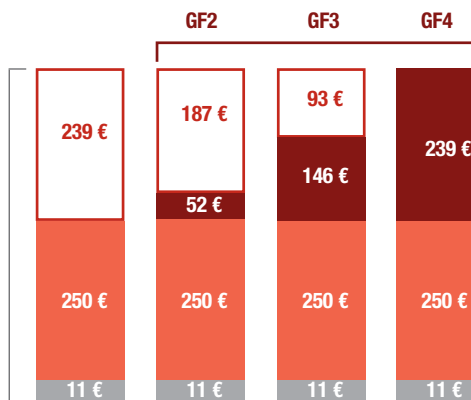
- Exemples de prestations La Santé Salarié

BRSS ⁽¹⁾ : 17,48 €

Paire de lunettes : 500 €
dont 2 verres multifocaux⁽²⁾ : 300 €



500 €



⁽¹⁾ Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

⁽²⁾ Verre blanc multifocal ou progressif, sphère de -4,00 à +4,00.

Découvrez votre espace Santé Salarié dédié en ligne en vous connectant sur www.monespace.generalif.fr !



Pour vous connecter :

- renseignez vos identifiants si vous les avez déjà reçus ou

- créez votre compte en quelques clics !

Vous avez oublié ou perdu vos identifiants ?

Vous pouvez faire une demande de renvoi en ligne.



Les 4 atouts de votre espace en ligne dédié

1. Consultation de votre espace 24h/24 et 7j/7.
2. Accès immédiat à vos relevés de remboursements⁽³⁾.
3. Gestion de votre contrat en toute simplicité.
4. Possibilité d'adapter le niveau de vos garanties à vos besoins.

ICI

Accédez à vos services. Vous pouvez, par exemple, demander votre carte de tiers payant ou de prise en charge.

ICI

Consultez vos relevés de prestations !⁽⁴⁾

ICI

Découvrez les partenaires Prévention sélectionnés pour vous.

ICI

Gérez en direct votre contrat :

- ajout de votre conjoint ou d'un enfant ;
- utilisation d'un simulateur pour ajuster le niveau de vos garanties...

⁽³⁾ En option.

⁽⁴⁾ Accessible en ligne uniquement si vous ne souhaitez plus recevoir vos remboursements par courrier.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 299 197 104 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
 Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris
 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

